

Règlement de concours

Concours Sociétés

Jeunesse et Actifs

Chalais, 30 et 31 mai 2026

Table des matières

1.	Généralités	2
2.	Concours de sociétés.....	3
2.1.	Jeunesse B (2014 et plus jeunes) et Jeunesse A (2010 et plus jeunes)	3
2.2.	Actifs / Actives	3
3.	Matériel	3
4.	Branches de concours.....	4
4.1.	Gym&Danse	4
4.2.	Agrès	4
4.3.	Test de jeu allround (TJA).....	4
4.4.	Jeux-surprise	4
5.	Classement	5
5.1.	Concours par branche.....	5
5.2.	Publication des résultats	5
6.	Inscriptions et finances	5
7.	Dispositions finales	6

1. Généralités

1.1 Le Concours Sociétés Jeunesse et Actifs est placé sous la responsabilité du CT de Gym Valais-Wallis et organisé par la société de gymnastique de Chalais.

1.2. Le Concours Sociétés Jeunesse et Actifs aura lieu :

Date : **30-31 mai 2026**

Lieu : **Salle de Gymnastique, 3966 Chalais**

1.3. Le concours est ouvert aux groupes Jeunesse et Actifs des sociétés membres de Gym Valais-Wallis. Tous les gymnastes doivent être enregistrés dans FSG Admin.

1.4. Les sociétés sont réparties en 3 catégories. Chaque catégorie sera classée séparément.

En concours le samedi 30 mai 2026 :

Catégorie 1 : **Jeunesse B**

Jusqu'à la fin de l'année civile des 12 ans inclusivement
(2014 et plus jeunes)

En concours le dimanche 31 mai 2026 :

Catégorie 2 : **Jeunesse A**

Jusqu'à la fin de l'année civile des 16 ans inclusivement
(2010 et plus jeunes)

Catégorie 3 : **Actives et Actifs**

1.5. Une dérogation concernant l'âge des gymnastes peut être obtenue sur demande écrite au responsable de la manifestation. Les gymnastes plus âgés peuvent avoir au maximum 1 an de plus que la limite prévue pour la catégorie, soit 13 ans (Jeunesse B) et 17 ans (Jeunesse A).

Romain Franzen - romain.franzen@team.gymvalais.ch

1.6. Il est possible d'obtenir une dérogation si les trois critères suivants sont réunis :

- Au maximum 30 % des gymnastes du groupe (arrondi à l'entier supérieur) peuvent être plus âgés.
- Les gymnastes plus âgés peuvent avoir au maximum 1 an de plus que la limite prévue pour la catégorie, soit 13 et 17 ans.
- Un groupe peut compter au maximum 10 gymnastes plus âgés.

1.7. Une société peut participer avec un ou plusieurs groupes dans la même catégorie.

1.8. Un gymnaste ne peut concourir que dans une seule catégorie et dans un seul groupe.

1.9. Chaque groupe doit compter 6 gymnastes au minimum quelle que soit la catégorie.

1.10. Un même groupe peut présenter au maximum deux productions différentes en gymnastique et/ou en agrès.

1.11. La participation aux « Jeux-Surprises » est obligatoire pour toutes les catégories.

1.12. Le moniteur s'annonce sur l'emplacement de travail au chef de place 15 minutes avant l'heure fixée sur le plan de travail et apporte la musique de la production.

1.13. Les concours agrès et gymnastique se dérouleront en salle.

- 1.14. Pendant le concours, les gymnastes seront vêtus d'une tenue gymnique adéquate selon les directives FSG en vigueur. La tenue gymnique des moniteurs doit être uniforme par société.
- 1.15. Pour chaque discipline avec accompagnement musical, les participants amènent une clé USB étiquetée avec le nom de la société, la discipline, la catégorie et, si besoin, le groupe. Prévoir un support de réserve. Format des données : wav, mp3. La clé USB ne doit contenir qu'un seul fichier. Dans le cas contraire, une déduction sera appliquée.
Exemple : La Sedunum, SOL, Actifs 2.
- 1.16. Tout acte de violence, physique ou verbale, de la part de tout individu, y compris du public, envers un gymnaste, un moniteur, un juge ou toute autre personne entraînera des sanctions, pouvant aller jusqu'à la disqualification du gymnaste ou du groupe concerné.

2. Concours de sociétés

2.1. Jeunesse B (2014 et plus jeunes) et Jeunesse A (2010 et plus jeunes)

- Branches à choix :** - Gymnastique
- Agrès
- Jeux (Test de jeu allround)
- Obligatoire :** - « Jeux-Surprise »

2.2. Actifs / Actives

- Branches à choix :** - Gymnastique
- Agrès
- Obligatoire :** - « Jeux-Surprise »

3. Matériel

- 3.1. Liste du matériel à disposition : voir feuille annexée aux prescriptions.
- 3.2. Tout matériel non prévu dans les présentes prescriptions de concours doit faire mention d'une demande écrite à joindre avec l'inscription définitive, sous réserve d'acceptation du Comité technique de Gym Valais-Wallis. Une réponse écrite sera transmise au moniteur de la société.
- 3.3. Toutes les listes de matériel doivent être remises **pour le 30 avril 2026** à :
Romain Franzen - romain.franzen@team.gymvalais.ch
- 3.4. Les sociétés ont l'obligation de contrôler leurs engins, emplacement et autre matériel avant le concours.
- 3.5. Les moniteurs et monitrices ainsi que les gymnastes de la société sont responsables de l'installation de leurs engins et doivent participer à la mise en place et à l'enlèvement du matériel nécessaire à leur production. Le personnel fourni par le CO ne sera là que pour aider à cette mise en place. À chaque société de s'adjointre les aides nécessaires à l'accomplissement de ces tâches.

4. Branches de concours

4.1. Gym&Danse

- 4.1.1. Font foi pour le concours de sociétés, les « Directives Gym&Danse version 2026 » de la FSG.

[Lien vers les directives](#) (version française en attente de publication)

- 4.1.2. Disciplines à choix :

- Gymnastique avec engin à main (GYSAE/GYBMH)
- Gymnastique sans engin à main (GYSSE/GYBOH)

- 4.1.3. Surface de production :

La dimension du terrain doit obligatoirement figurer sur le formulaire d'inscription :

12 x 12 m ou 12 x 18 m ou 12 x 24 m

- 4.1.4. Possibilité d'annoncer un changement de surface AVANT le début de la production (dernier délai) au chef de place. Aucun changement ne sera admis sans annonce préalable.

- 4.1.5. Le genre d'engins à main utilisés doit être annoncé au chef de place 15 minutes avant le début de la production en apportant la clé USB.

4.2. Agrès

- 4.2.1. Font foi pour le concours de sociétés les « Directives de gymnastique aux agrès de sociétés » version 2026 de la FSG.

[Lien vers les directives](#) (version française en attente de publication)

- 4.2.2. Disciplines à choix :

- | | | |
|---------------------------------|-----------|--|
| - Sol | (SO/BO) | Surface de 12X12 m sans modification possible. |
| - Barre fixe | (BF/RE) | |
| - Saut | (ST/SP) | |
| - Barres parallèles | (BP/BA) | |
| - Barres asymétriques scolaires | (BAS/SSB) | |
| - Combinaison d'engins | (CE/GK) | |

4.3. Test de jeu allround (TJA)

- 4.3.1. Fait foi le point 11 des « Directives du parcours Jeunesse 2021 » version 2024 de la FSG.
[Lien vers les directives](#) (point 11)

- 4.3.2. Cette branche est ouverte aux catégories Jeunesse A et B uniquement.

4.4. Jeux-surprise

- 4.4.1. Ils sont obligatoires pour chaque groupe participant à la journée concours.

- 4.4.2. Le groupe doit participer avec tous les gymnastes se produisant lors de la journée concours.

- 4.4.3. Si un groupe ne participe pas aux « Jeux-surprise », il ne sera classé dans aucune branche.

5. Classement

5.1. Concours par branche

- 5.1.1. Un classement par branche et par catégorie sera établi.
- 5.1.2. Les 3 premiers groupes de chaque classement gagnent un prix.
- 5.1.3. Si le nombre d'inscriptions le permet, les branches agrès et gymnastique sont subdivisées ainsi :

Agrès

- Un classement sol (SO)
- Un classement agrès (ST, BF, BP, BAS, CE).

Gymnastique

- Un classement gymnastique sans engin à main (GYSSE)
- Un classement gymnastique avec engin à main (GYSAE).

5.2. Publication des résultats

- 5.2.1. Les classements seront affichés sur la place de fête et publiés sur le site de Gym Valais-Wallis. Il n'y aura pas de version imprimée pour les sociétés.

6. Inscriptions et finances

- 6.1. Les inscriptions doivent être effectuées « online », à partir du 17 décembre 2025 sur le site <http://www.gymvalais.ch> : suivre le lien d'inscription en haut à gauche

En cas de problème, contacter François Board, fboand@netplus.ch

- 6.2. Ouverture des inscriptions : **17 décembre 2025**
Délai d'inscription : **18 janvier 2026**

- 6.3. Aucune inscription tardive ne sera prise en considération.

6.4. Finances d'inscription :

- Finance par gymnaste : 25.- par gymnaste (JA, JB, Actif/Active)
- Finance de groupe : 50.- par groupe Actifs / 30.- par groupe Jeunesse A et B.

Montant à verser sur le compte :

**Raiffeisen SION et Région,
Gym Valais-Wallis, 3945 Gampel,
IBAN N° CH76 8080 8002 9429 5574 7**

- 6.5. Délai de paiement : **26 janvier 2026**
Une amende sera facturée aux sociétés en cas de retard de paiement.
- 6.6. Vos inscriptions ne seront pas prises en compte tant que votre paiement ne nous sera pas parvenu. Gym Valais-Wallis n'envoie ni facture ni BV. La confirmation d'inscription,

fichier envoyé par email aux sociétés, contient les informations nécessaires à transmettre au caissier.

- 6.7. Des frais seront facturés aux sociétés pour toute modification ou mutation apportée aux inscriptions après le délai d'inscription.

7. Dispositions finales

- 7.1. Les participants et les membres du public présents aux concours organisés par Gym Valais-Wallis sont informés que des photographies et vidéos pourront être prises. Ces supports pourront ensuite être utilisés par Gym Valais-Wallis pour des actions de communication (site internet, réseaux sociaux, publications internes).
- 7.2. Tout individu qui agit contrairement aux prescriptions et directives sera soumis à des sanctions adaptées à la gravité de la faute commise.
- 7.3. Pour les sociétés inscrites qui ne se présentent pas le jour de la manifestation, la finance d'inscription ne leur sera pas remboursée.
- 7.4. Les protêts doivent être remis par écrit au CT Gym Valais-Wallis, au maximum 20 minutes après connaissance de la note de concours. Une finance de CHF 100.00 non remboursable est à verser avec chaque protêt.
- 7.5. Les parties de concours pour lesquelles un nombre insuffisant de participants sont inscrits peuvent être supprimées du programme.
- 7.6. Tous les cas non prévus dans le présent règlement seront étudiés par le CT de Gym Valais-Wallis en collaboration avec le CO.
- 7.7. En cas de doute ou d'interprétation différente, la version française du présent règlement fait foi.
- 7.8. Les décisions prises seront sans appel.

Le Comité Technique de Gym Valais-Wallis

Novembre 2025

Annexe : Liste du matériel pour la gymnastique aux agrès.

Merci de votre collaboration et de votre participation !

Gym Valais-Wallis vous souhaite, ainsi qu'à vos gymnastes, plein succès pour les compétitions à venir.